Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_56-DE

Commune de Bovel

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de BOVEL, légalement convoqué le vingt et un septembre deux mille vingt-six, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal de la mairie, sous la présidence de José MERCIER, Maire.

**PRESENTS** : M. : José MERCIER ; Dominique MOTEL ; Kevin JOURDAN ; Guillaume CHAPEAU ; Arnaud GASNIER ; Yvon GICQUEL. MMES : Ingrid GARDE ; Charlotte YGER ; Françoise AUBAUD ; Elodie SAUFFISSEAU ; Josiane LELIEVRE ; Laure JAMAIN ; Rolande RICAUD

**Absents excusés :** Benjamin ROUSSEAUX pouvoir donné à Kevin JOURDAN

**Absent :** Jean-Michel BOURREE

**Secrétaire** : Françoise AUBAUD

Nombre de conseillers : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 14

Délibération 2026.08.56

## CONVENTION SUR LES FRAIS DE PARTICIPATION PISCINE DE GUER – 2026/2027

Au 31 juillet 2020 le syndicat de gestion (SIGEP) de la piscine située à Guer a été dissous et la Communauté de Communes a repris sa gestion le 1er août 2020 dans le cadre de sa compétence « gestion des équipements aquatiques du territoire »

Il y a donc lieu de signer une convention pour définir les modalités de partenariat entre OBC et les communes utilisatrices de la piscine de Guer et situées hors du périmètre d'OBC.

Cette convention couvre la période du 1er septembre 2026 au 31 août 2027.

D'une part La commune s'engage à participer à hauteur de 1.85 euro par élève de chaque école de son territoire et par séance (tarif 2026/2027). *(Le tarif est actualisé chaque année avant la rentrée scolaire par le conseil communautaire d'OBC.)*

D'autre part, 4 formats sont proposés :

Format 1 :
▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.



Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_56-DE

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires

Format 2 :

▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

▪ Accueillir les résidents hors OBC aux cours de natation destinés aux enfants et adultes en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC.

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires
- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les cours de natation enfants et adultes selon coût évalué dans l'annexe 3 « Evaluation de la participation des communes sur le reste à charge selon la fréquentation des usagers en 2025/2026 »

Format 3 :

▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

▪ Accueillir le public en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC.

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires
- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les entrées « public » avec une participation évaluée sur la base d'un montant forfaitaire de 1000€ pour 2026/2027.

Format 4 :

▪ Accueillir les écoles dans le cadre de l'apprentissage de la natation scolaire à la piscine de Guer selon la tarification définie article 4.

▪ Accueillir les résidents hors OBC aux cours de natation destinés aux enfants et adultes en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC

▪ Accueillir le public en appliquant le tarif réservé aux résidents OBC.

- ⇨ Accès des scolaires à la piscine de Guer avec facturation à la séance selon coût évalué et présenté dans le tableau de l'annexe 2 : Tableau de simulation de la facturation pour accès aux scolaires

- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les cours de natation enfants et adultes selon coût évalué dans l'annexe 3 « Evaluation de la participation des communes sur le reste à charge selon la fréquentation des usagers en 2025/2026 »

- ⇨ Accès privilégié des usagers pour les entrées « public » avec une participation évaluée sur la base d'un montant forfaitaire de 1000€ pour 2026 / 2027

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- **SIGNER** cette convention en choisissant le format 1
- **REGLER** la facturation conformément aux modalités fixées dans la convention.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette délibération.



**Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL**
**Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -**

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_56-DE

Vote pour : 14
Vote contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme, le 29/09/2026
Le Maire, José MERCIER

Secrétaire de séance

MAIRIE DE BOVEL (Ille-et-Vilaine)



Mairie 3, rue du Tramway 35330 BOVEL
Tél. : 02.99.92.00.34 - Email : secretariat.mairie@bovel.fr -

Envoyé en préfecture le 30/09/2026
Reçu en préfecture le 30/09/2026
Publié le
ID : 035-213500358-20260930-2026_08_56-DE